

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 135 du 7 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 31 octobre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V THIEBAUT - V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – M LEFEBVRE - N CARON,

MM. J F LALY - L. GABRELLE – B VAILLANT – E LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – M REBOUT – H COPIN – M FLAHAUT - J L TABARY – D BASSEUX - B HIEZ - G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. D BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph LOURDEL,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch DESCAMPS,
M. J VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J Y HARMEGNIES,
M. M POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J P LEBRET,
M. Ch HEMAR, absent et excusé, a été suppléé par Mme F DEHON,
M. L GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J M DEMAILLY,

Mme C MEGRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y BONNERRE,
Mme V THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P COLLE,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G DUE,
Mme D TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J P BOUSSEMARD,
M. J F LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R LELEU,
M. B VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. E LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme C DUMORTIER,
M. M REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M GUIDEZ,
M. M FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J P LORENT.

OBJET : Développement Economique – Marché de travaux de défense incendie ZA Route de Paris à Achiet le Grand.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la compétence de l'intercommunalité dans le domaine du développement économique et plus particulièrement dans l'aménagement des zones d'activités. La zone d'activités de la Route de Paris à Achiet le Grand accueille plusieurs entreprises : Gedinor, Sari-Invhéo, EMS Cabines Sellier.

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité a assuré la viabilisation des parcelles économiques, la reconfiguration des voiries et des réseaux et notamment du réseau d'incendie qui repose sur plusieurs moyens de défense se répartissant entre des poteaux d'incendie et des puisards d'alimentation alimentés depuis des bassins d'incendie dimensionnés pour assurer le volume d'eau nécessaire à l'extinction d'un incendie potentiel survenant sur les sites classés des entreprises Gedinor ou Sari-Invhéo.

Monsieur le Président explique qu'à la faveur d'un contrôle de l'inspection des installations d'aspiration présents sur le site les services d'incendie ont fait observer leur incapacité à utiliser les puisards de la zone d'activités compte tenu du fait que les véhicules dont ils sont désormais dotés ne disposent plus d'une pompe suffisamment puissante pour aspirer la colonne d'eau des puisards rendant inopérante la majeure partie des moyens de lutte contre les incendies.

Monsieur le Président souligne que les bassins se trouvent sur le domaine privé de l'intercommunalité et qu'il appartient à celle-ci de mettre en conformité la défense en tenant compte des nouvelles normes. Les travaux de mise en conformité concernent la mise en place de 4 nouvelles cannes d'aspiration conformes aux spécifications des sapeurs-pompiers, la déviation du réseau d'eau pluvial, la rehausse du radier du bassin et l'élargissement de la zone de stationnement des engins de secours pour permettre l'installation de quatre engins fonctionnant simultanément.

Monsieur le Président détaille la mission confiée au Cabinet Verdi Ingénierie Picardie, chargé de la validation de la solution technique avec les sapeurs-pompiers et l'inspection des installations classées et de la mise en œuvre de ces travaux estimés à 60 000,00 € HT.

Monsieur le Président donne lecture du résultat de cette consultation pour laquelle cinq entreprises ont répondu et propose de retenir les conclusions de la commission de consultation qui, après enregistrement et analyse des offres, a classé les offres reçues en plaçant l'offre de l'entreprise SNPC- LHOTTELIER comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 42 200,00 € HT soit 50 640,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les travaux de mise en conformité de la défense incendie de la zone d'activités de la Route de Paris à Achit le Grand ;
- d'approuver le marché passé avec la Société SNPC – Ent. LHOTTELIER pour un montant de travaux de 42 200,00 € HT soit 50 640,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget annexe Développement Economique (Section d'investissement – Opération 32 - ZA Achiet le Grand)

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 7 novembre 2019 et transmission
en Préfecture le 7 novembre 2019

Le Président



Jean-Jacques COTTEL

Le Président



Jean-Jacques COTTEL